

MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 OCTOBRE 2014

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr BLANC, Mr SALLANDRE, Mme BALURIAUX Mr DI ROLLO, Mr ESPARZA, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme PALLUY Mme TOUNIER, Mme VACHON, Mme GUINAND- CAPUANO.

Absents- excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur Francis DI ROLLO.

Secrétaire élu : Mr DI ROLLO

Madame le Maire précise que la séance sera enregistrée.

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 26 Août 2014

1/ Retrait délibération du 23 Avril 2014, et nouvelle délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une observation de la préfecture il convient de retirer la délibération 2014-0028 prise en séance du 23 avril 2014 et d'établir une nouvelle délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De retirer la délibération n°2014-0028 prise en séance du 23 avril 2014.
- De prendre une nouvelle délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire

2014-0040 : Remplace la délibération prise en séance du 23 avril 2014 pour les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de donner délégation à Madame le Maire, pendant la durée de son mandat, pour régler certaines affaires énumérées à cet article.

Aussi, il est proposé, pour faciliter la gestion de la Commune, de confirmer cette délégation à Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1 : Madame le Maire est chargée, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ HT.
- Toute décision prise dans le cadre de ces deux délégations sera obligatoirement présentée au Conseil Municipal suivant.

Article 2 : Les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation sont soumises aux mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation que celles qui sont applicables aux délibérations.

2/ Investissement volet préau :

Objet : finaliser l'aménagement du préau par l'installation d'un volet roulant le protégeant du vent du Nord, et optimisant ainsi l'utilisation de cet espace sur l'année. M. Di Rollo présente trois devis : Atlas Fermeture, Prier, Copas Système. Copas Système présente le projet le moins cher et le plus sérieux. Pour rappel, cet investissement peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général du Rhône de 40% du montant HT.

Vote pour COPAS SYSTEME (3734€ HT) :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 8

3/ Site Internet :

Mme TOURNIER présente le cahier des charges des besoins de la commune pour créer un site internet. Elle le fera passer aux conseillers et chacun est invité à l'enrichir. Les différentes pistes possibles pour la phase de création seront étudiées, chiffrées et présentées au prochain Conseil Municipal. Pour l'illustration des différentes pages : photos du village et dessins d'enfants seront les bienvenus.

4/ Boîte à idées

Un récapitulatif des idées est présenté. Certaines sont en cours de concrétisation (carrefour du Pilon, 11 novembre, projet cimetière, urbanisme). Dans un premier temps il est proposé de présenter toutes ces idées dans le prochain Fil, afin de faire un premier retour aux habitants.

5/ Cimetière

Trois objectifs sont poursuivis concernant le cimetière :

a) *Gérer l'existant*

- Relever les noms sur les tombes et faire le point avec les concessions en cours
- Mesurer les emplacements et estimer le nombre de places mobilisables sur « ancien » et « nouveau » cimetière.
- Contacter le Parc du Pilat et bénéficier de leur accompagnement sur ce dossier.

b) *Jardin du souvenir à créer*

c) *Monument aux morts* : le remonter sur la partie plate afin de faciliter l'accès.

Conseillers en charge de ce dossier : M.BONNEL, Mme VACHON, M.MICHAUD.

6/ Communication : bulletin annuel

Mme le Maire rappelle la nécessaire anticipation dans la réalisation du bulletin annuel qui sera distribué aux habitants début 2015.

Différentes étapes à respecter :

- Solliciter les différentes associations
- Récupérer les articles de la CCRC
- Prospecter les publicités
- Autres dossiers : comptes-rendus Conseils Municipaux, état civil (photos), PNR Pilat, SAS...

Il est proposé également de travailler sur un organigramme, avec photo des conseillers, qui identifie clairement le fonctionnement de l'équipe municipale.

Il est proposé enfin de centraliser les photos des événements 2015 à la Mairie, photos qui serviront pour le bulletin, mais aussi éventuellement à confectionner un diaporama pour les vœux du Maire.

Une attention particulière sera portée sur les questions de propriété des photos, ainsi que de droit à l'image.

7/ Remontées des différentes commissions (CCRC, PNR Pilat, Syndicats).

Jeunesse :

Une convention est passée entre la CCR et l'association « Quai des Ludes », permettant à différentes communes de la CCRC de profiter du passage d'un Ludobus. Il est proposé à Les Haies d'accueillir le Ludobus de juin à septembre 2015, tous les mardis entre 9h et 16h.

Les enfants de tous âges sont concernés. La salle des fêtes serait réquisitionnée.

Ce dispositif nécessite de trouver deux ou trois bénévoles chaque mardi pour aider à préparer et ranger le Ludobus.

Au vu de cette présentation, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette sollicitation. Un appel aux volontaires sera effectué en temps voulu.

Emploi :

Le Conseil Municipal est informé de la tenue de la « semaine pour l'emploi » à la CCRC.

Dates ?

Environnement :

Agenda 21 : la Commission environnement a réfléchi sur l'opportunité de travailler sur un Agenda 21 à l'échelle de la CCRC. Il a été décidé préalablement à toute décision de recenser les actions déjà mises en place dans les différentes communes.

Eco-gobelets : une commande groupée d'éco-gobelets est en cours au niveau de la CCRC. Pour les Haies, l'information sera transmise aux différentes associations pour recenser les besoins.

PNR Pilat :

Une journée à St Sauveur en Rue a permis de réfléchir aux aménagements urbains possibles pour atténuer la dangerosité de certaines voies.

Par ailleurs, le PNR du Pilat prévoit d'organiser une tournée dans chacune des communes dans l'objectif de présenter la nouvelle charte aux Elus et échanger sur les engagements que celle-ci implique localement.

8/ Questions diverses

- Inauguration de la SAS le 18 octobre à 11h.
Les conseillers sont invités à participer à cette inauguration. Il leur est demandé d'aider au service du buffet qui suivra les discours.

- AIAD (aide aux personnes âgées) : point d'information. 400 usagers sur la CCRC, 50 agents.

- Parking Ecole : une réflexion doit être menée pour interdire les stationnements « sauvages » près de l'école. Une première information sera faite aux parents dans les cahiers des enfants.

- Cérémonie du 11 novembre : les enfants de l'école sont impliqués dans cette cérémonie au caractère exceptionnel. Des objets, lettres... ont déjà été transmis par des habitants pour constituer une exposition. Les écussons et drapeaux de la Mairie seront renouvelés à cette occasion (208€ HT).

La séance est levée à 23h